

# **Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2012.**

## **Acquisition d'une balayeuse.**

Ce projet important est indispensable pour maintenir la propreté des nouvelles voies. La Commission des Marchés s'est réunie le 5 octobre dernier pour examiner les offres reçues. Elle propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la mieux-disante, celle de la société 3D MATHIEU, pour un montant de 79 000 € HT. Le Conseil accepte à l'unanimité.

La balayeuse proposée possède moins d'électronique, donc plus facile à réparer, peut être équipée d'une lame de déneigement et peut faire aussi saleuse. Elle est garantie 2 ans pièce et main d'œuvre. Quatre agents des Services Techniques seront formés par la société 3D MATHIEU durant 2 jours.

## **Aménagement d'un giratoire**

Le giratoire provisoire à l'entrée du bourg, devant l'étude notariale, va être réalisé définitivement, afin de ralentir les voitures d'autant que l'entrée de l'École Maternelle sera dans la rue principale. Trois devis ont été demandés. Le Conseil Municipal retient le devis de la société SIGNALISATION 24, la moins-disante, pour un montant de 13 052,68 € HT.

## **Travaux de voirie.**

Avec la déviation, la route allant de la Maison des Associations à « Chez Bardot », ainsi que la rue du Moulin ont été abîmées. Deux devis ont été demandés. Le Conseil retient, à l'unanimité, le devis le mieux-disant, soit la SARL SENTOU Père & Fils pour un montant de 9 791 € HT.

## **Travaux : logement rue du Docteur Rousseau.**

Des problèmes d'humidité sont à déplorer dans le logement au-dessus de la Trésorerie. Des demandes de devis ont été faites pour installer une V.M.C. Le Conseil retient, à l'unanimité, l'entreprise la moins-disante, soit la SARL ROUBY & Fils pour un montant de 777,58 € HT. Concernant la réfection des peintures, le Conseil retiendra l'entreprise moins-disante.

## **FPIC**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de la Préfecture de la Dordogne concernant le Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ainsi, la Commune de Saint-Aulaye aura un montant reversé de 4 119 € et un montant prélevé de 1 545 € ; le solde pour la Commune sera donc de 2 574 €. Pour réaliser cette opération, il est nécessaire d'effectuer un vote de crédits supplémentaires. Le Conseil accepte à l'unanimité.

## **Adhésion à Ciné Passion.**

L'Association « Cinéma le Studio » va adhérer à Ciné Passion, qui fournit des films en 3D.

Concernant les travaux, ils sont finis : la climatisation a été installée, ainsi qu'Internet. Le projecteur 3D, un nouvel écran et un nouveau système de son ont été installés et le projecteur 35mm a été réparé. La première séance aura lieu le 15 octobre. L'inauguration est prévue le week-end du 3-4 novembre.

### **Réhabilitation du réseau d'assainissement.**

Une consultation a été faite concernant la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau de l'assainissement collectif. Après étude des plis, le Conseil retient à l'unanimité, la société SAFEGE, la mieux-disante, pour un montant de 25 611 € HT.

### **Occupation du domaine public.**

Le Conseil fixe le tarif de l'occupation du domaine public à 4 € par m<sup>2</sup> et par an pour les terrasses de débit de boisson et restaurants, étalages et présentoirs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

-----  
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 26 octobre à 20 heures.